



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°RAA82-2016-018

PUBLIÉ LE 4 MAI 2016

Sommaire

03_DDARS_Délégation départementale de l'Agence régionale de santé de l'Allier

RAA82-2016-04-07-001 - Désignation des membres siégeant au conseil technique de l'institut de formation aide-soignant de Vichy (2 pages) Page 4

RAA82-2016-04-20-003 - Extrait arrêté préfectoral n° 1223/2016 en date du 20/04/2016 - Travaux souterrains 57, avenue Poincaré à Vichy (2 pages) Page 7

RAA82-2016-04-20-002 - Extrait arrêté RAA N° 1222/2016 - Travaux souterrains Boulevard Jean Lafaire à CUSSET - Société CSF Carrefour Market (2 pages) Page 10

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

RAA82-2016-04-06-003 - EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 1058/2016 ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE A MADAME RAVEL-CHAPUIS ELFIE (2 pages) Page 13

03_DDSP_Direction Départementale de la Sécurité Publique

RAA82-2016-04-22-001 - ARRETE Conférant Subdélégation de signature Aux collaborateurs du directeur départemental de la sécurité publique du département de l'Allier (2 pages) Page 16

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

RAA82-2016-04-01-005 - Extrait de l'arrêté n° 1017/2016 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 19

RAA82-2016-04-01-006 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1018/16 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 23

RAA82-2016-04-01-007 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1019/2016 du 01 avril portant autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 27

RAA82-2016-04-01-008 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1020/2016 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 31

RAA82-2016-04-01-009 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1021/16 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 35

RAA82-2016-04-01-010 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1022/2016 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 39

RAA82-2016-04-01-011 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1023/2016 du 01 avril 2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés (3 pages) Page 43

RAA82-2016-04-05-007 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1037/2016 du 5 avril 2016 portant création et composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (1 page) Page 47

03_DS DEN_Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

RAA82-2016-04-27-001 - ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND (5 pages) Page 49

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-20-001 - Extrait AP n°1226-2016 du 20-04-16 Approbation Carte Communale Molles (1 page) Page 55

RAA82-2016-04-07-003 - Extrait de l'arrêté 1070/2016 du 7 avril 2016 constatant la nouvelle composition du conseil de la communauté de communes du Val de Cher (1 page) Page 57

RAA82-2016-04-21-002 - Extrait de l'arrêté n° 1237/2016 du 21 avril 2016 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) pour ses collèges n°3 et n°6 (5 pages) Page 59

RAA82-2016-04-26-004 - Extrait de l'arrêté n°149-2016 du 26 avril 2016 autorisant modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat. (1 page) Page 65

RAA82-2016-04-26-001 - Arrêté La Chapelaude R (1 page) Page 67

RAA82-2016-04-05-004 - Convention de délégation de gestion entre la Préfecture de l'Allier et la Préfecture du Rhône (4 pages) Page 69

RAA82-2016-04-26-002 - Extrait arrêté n° 1276/2016 portant habilitation funéraire hôpital Montluçon (1 page) Page 74

RAA82-2016-04-04-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1032/2016 en date du 4 avril 2016 Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier Aménagement du Boulevard Urbain – tranche 2 Communes de Vichy et Cusset Arrêté de Cessibilité (1 page) Page 76

RAA82-2016-04-27-002 - Extrait de l'arrêté n°1287/2016 du 27 avril 2016 portant mise en commun des effectifs de police municipale à l'occasion d'une battue administrative organisée sur le territoire de la commune de Bellerive/Allier (1 page) Page 78

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

RAA82-2016-04-04-002 - Arrêté rectoral du 04 avril 2016 relatif à la répartition des districts scolaires des lycées dans le département du Puy-de-Dôme (62 pages) Page 80

RAA82-2016-04-26-003 - ARRETE RECTORAL DU 26 AVRIL 2016 MODIFIANT L'ARRET RECTORAL DU 04 NOVEMBRE 2015 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1ER DEGRE PUBLIC ET PRIVE (2015/2016-SUBDEL-4DA-03) (5 pages) Page 143

03_DDARS_Délégation départementale de l'Agence
régionale de santé de l'Allier

RAA82-2016-04-07-001

Désignation des membres siégeant au conseil technique de
l'institut de formation aide-soignant de Vichy

ARS AUVERGNE-RHONES-ALPES
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté 2016-0885 portant désignation des membres siégeant au conseil technique de l'Institut de formation aide-soignant de Vichy

Article 1er : Sont désignés en qualité de membres du Conseil Technique de l'Institut Départemental de Formation Aide Soignant de Vichy :

Président

- **Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de formation d'aide-soignant :

- **Monsieur Didier DUPEUX**

Autres membres :

a - Le représentant de l'organisme gestionnaire :

- **Monsieur Thierry GEBEL**, directeur du Centre Hospitalier de Vichy

Suppléante :

- Madame Thérèse DESRISBOURG, directrice adjointe du Centre Hospitalier de Vichy

b - Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

- **Madame Bernadette RAYMON**

Suppléante :

- Madame Angélique GIRONDE

c - Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :

- **Madame Nathalie PINHEIRO**

Suppléante :

- Madame Vanessa BOUGEROL

d - Le Conseiller pédagogique régional :

- **Monsieur Alain BERNICOT**, ARS Auvergne-Rhône-Alpes

e - Deux représentants des élèves élus par leurs pairs pour un an :

- **Madame Emmanuel GRAS**
- **Madame Laurie TATRY**

Suppléants :

- Madame Elodie LABURE
- Monsieur Stéphane ROZIER

f - Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

- **Madame Dominique GUILLEMARD**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon, BP : 129, 63033-Clermont Ferrand cedex 01), dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Ce délai court à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Article 4 : Madame la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le directeur de l'Institut de Formation aide soignant de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Yzeure, le 07 Avril 2016

Pour la Directrice Générale,
et par délégation,
P/La Déléguée Départementale
L'Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Signé

Baptiste BLAN

03_DDARS_Délégation départementale de l'Agence
régionale de santé de l'Allier

RAA82-2016-04-20-003

Extrait arrêté préfectoral n° 1223/2016 en date du
20/04/2016 - Travaux souterrains 57, avenue Poincaré à
Vichy

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation Départementale de l'Allier

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1223/2016 en date du 20 avril 2016
portant autorisation d'effectuer des travaux souterrains dans le périmètre de protection
des eaux minérales de Vichy situés 57, avenue Poincaré à Vichy

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La société TOTAL Marketing France sise 562, avenue du Parc de l'Ile 92069 Nanterre, est autorisée à effectuer des travaux souterrains dans le périmètre de protection des eaux minérales de Vichy dans les conditions définies ci-après.

La parcelle d'implantation des travaux souterrains est référencée au n° 001 de la section AP de la commune de Vichy (plan annexé à l'arrêté préfectoral).

ARTICLE 2 :

Les travaux souterrains concernent la réalisation d'un dispositif de réhabilitation de la qualité des eaux souterraines. Il est composé de :

- entre 6 et 8 nouveaux piézomètres de diamètre 64/75 mm, forés à l'avancement en diamètre 110, atteignant 6 mètres de profondeur;
- des équipements de traitement sur deux piézomètres existants ;
- 3 ouvrages de réinjection des eaux traitées d'une profondeur de 2,50 mètres maximum ;
- une tranchée drainante en contrebas du terrain, d'une profondeur comprise entre 2 et 2.50 mètres.

L'espace annulaire des piézomètres sera gravillonné au niveau de la nappe et complété par un bouchon d'argile au dessus de la zone crépinée. Ils seront équipés de bouchons PVC étanches.

Les cuttings de forage seront éliminés par le biais d'une filière agréée.

ARTICLE 3 :

La réalisation des travaux s'effectuera selon le respect des règles de l'art et selon les prescriptions suivantes :

- En phase forage :
 - o Suivi de la minéralisation des venues d'eaux par le contrôle de la conductivité de l'eau rencontrée ;
 - o En cas de venue d'eaux minéralisées et/ou gaz carbonique et/ou d'élévation significative de la température des eaux : information immédiate de l'ARS - Délégation Départementale de l'Allier - et rebouchage immédiat de l'ouvrage en réalisation sur toute la hauteur du linéaire foré ;

Les règles d'hygiène suivantes seront respectées :

- foration avec des outils et machines propres, désinfectés à l'eau javellisée,
- nettoyage du chantier en fin de travaux.

Les ouvrages qui seront rebouchés en fin de traitement le seront conformément à la norme NF X10-999.

Des analyses de l'eau traitée avant réinjection seront réalisées et transmises aux services de l'ARS.

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté est fournie à l'entreprise désignée pour la réalisation des travaux. Elle devra s'engager à respecter les prescriptions de l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le demandeur est tenu d'informer les services de l'ARS de la date et de la durée des travaux au moins une semaine avant le début des travaux afin qu'ils puissent vérifier sur place le respect des prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Les dispositions visées par l'article L 1322-5 du Code de la Santé Publique, reproduites ci-après, sont applicables :

Article L1322-5

Les travaux, activités, dépôts ou installations mentionnés à l'article L. 1322-4 et entrepris, soit en vertu d'une autorisation régulière, soit après une déclaration préalable, peuvent, sur la demande du propriétaire de la source, être interdits par le représentant de l'Etat dans le département, si leur résultat constaté est d'altérer ou de diminuer la source.

Le propriétaire du terrain est préalablement entendu.

L'arrêté du représentant de l'Etat dans le département est exécutoire par provision, sauf recours au juge administratif.

ARTICLE 7 :

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé est chargée de la notification du présent arrêté aux propriétaires et gestionnaires des sources concernées par le périmètre de protection des eaux minérales naturelles de Vichy :

- Monsieur le Président Directeur Général - Compagnie de Vichy 1 et 3, avenue Eisenhower 03201 VICHY ;
- Monsieur le Directeur - Société Commerciale du Bassin de Vichy 70, avenue des Sources 03270 SAINT-YORRE.

ARTICLE 8 :

Un éventuel recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6, cours Sablon – CS90129 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1) dans un délai de deux mois à partir de sa notification au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

ARTICLE 9 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier, le Sous-Préfet de Vichy, le Maire de Vichy et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Secrétaire Général,
David-Anthony DELAVOET

03_DDARS_Délégation départementale de l'Agence
régionale de santé de l'Allier

RAA82-2016-04-20-002

Extrait arrêté RAA N° 1222/2016 - Travaux souterrains
Boulevard Jean Lafaure à CUSSET - Société CSF
Carrefour Market

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation Départementale de l'Allier

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1222/2016 en date du 20 avril 2016
portant autorisation d'effectuer des travaux souterrains dans le périmètre de protection
des eaux minérales de Vichy situés Boulevard Jean Lafaure à CUSSET

ARRETE

Article Ier :

La société CSF Carrefour Market sise ZAC des Chagnières au SUBDRAY (18570) est autorisée à effectuer des travaux souterrains dans le périmètre de protection des eaux minérales de Vichy dans les conditions définies ci-après.

La parcelle d'implantation des travaux souterrains est référencée au n°463 de la section BZ de la commune de Cusset (plan annexé à l'arrêté préfectoral).

Article II :

Les travaux souterrains concernent la réalisation d'un diagnostic de contamination des eaux souterraines et d'un dispositif de réhabilitation de la qualité. Ils consistent en :

- 5 piézomètres de contrôle de diamètre 80/90 mm atteignant une profondeur maximale de 7 mètres.

Les ouvrages seront équipés en PVC de qualité alimentaire, avec crépine et tube plein sur les deux mètres supérieurs. Un massif filtrant en graviers siliceux lavés sera placé au droit des crépines. Une cimentation est prévue entre 0 et 2 mètres, sur bouchon de sobranite (argile).

Les travaux seront supervisés par un hydrogéologue.

Les cuttings de forage seront éliminés par le biais d'une filière agréée et les eaux d'exhaure seront collectées et traitées dans le débourbeur-déshuileur de la station service.

Article III :

La réalisation des travaux s'effectuera selon le respect des règles de l'art et selon les prescriptions suivantes :

- Contrôle géologique et échantillonnage des terrains traversés lors des forages,
- Suivi de la présence d'eaux souterraines lors des forages au soufflage et après équipement, contrôle régulier de la conductivité et de la température des eaux souterraines, avec réalisation d'un état initial,
- Mesure des niveaux statiques de la nappe dans chaque ouvrage en début et fin de travaux,
- Contrôle de la température et de la conductivité des eaux dans tous les ouvrages après 5 jours, vérification de la stabilité de la conductivité,
- Information immédiate de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en cas de venue d'eaux minéralisées ou de gaz carbonique lors des travaux, et d'évolution de la minéralisation après travaux,
- Notification des informations dans un rapport de suivi hydrogéologique,
- Protection des ouvrages sous chaussée par des regards et tampons fonte.

Les règles d'hygiène suivantes seront respectées :

- foration avec des outils et machines propres, désinfectés à l'eau javellisée,
- nettoyage du chantier en fin de travaux.

Article IV :

Une copie du présent arrêté est fournie à l'entreprise désignée pour la réalisation des travaux. Elle devra s'engager à respecter les prescriptions de l'article III du présent arrêté.

Article V :

Le demandeur est tenu d'informer les services de l'ARS de la date et de la durée des travaux au moins une semaine avant le début des travaux afin qu'ils puissent vérifier sur place le respect des prescriptions du présent arrêté.

Article VI :

Les dispositions visées par l'article L 1322-5 du Code de la Santé Publique, reproduites ci-après, sont applicables :

Article L1322-5

Les travaux, activités, dépôts ou installations mentionnés à l'article L. 1322-4 et entrepris, soit en vertu d'une autorisation régulière, soit après une déclaration préalable, peuvent, sur la demande du propriétaire de la source, être interdits par le représentant de l'Etat dans le département, si leur résultat constaté est d'altérer ou de diminuer la source.

Le propriétaire du terrain est préalablement entendu.

L'arrêté du représentant de l'Etat dans le département est exécutoire par provision, sauf recours au juge administratif.

Article VII :

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé est chargée de la notification du présent arrêté aux propriétaires et gestionnaires des sources concernées par le périmètre de protection des eaux minérales naturelles de Vichy :

- Monsieur le Président Directeur Général, Compagnie de Vichy 1 et 3, avenue Eisenhower 03201 VICHY ;
- Monsieur le Directeur, Société Commerciale du Bassin de Vichy 70, avenue des Sources 03270 SAINT-YORRE.

Article VIII :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6, Cours Sablon, BP 129, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1).

Article IX :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy, Monsieur le Maire de Cusset, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Secrétaire Général,
David-Anthony DELAVOET

03_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier

RAA82-2016-04-06-003

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
1058/2016 ATTRIBUANT L'HABILITATION
SANITAIRE A MADAME RAVEL-CHAPUIS ELFIE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ALLIER**

Service Protection des Animaux et de l'Environnement

**- EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL n° 1058/2016 ATTRIBUANT
L'HABILITATION SANITAIRE À MADAME RAVEL-CHAPUIS ELFIE**

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à Madame RAVEL-CHAPUIS Elfie, docteur vétérinaire administrativement domicilié Clinique vétérinaire de Cheberne – 13 Rue de Cheberne 03310 NERIS LES BAINS .

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de l'Allier du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Le Docteur RAVEL-CHAPUIS Elfie, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Le Docteur RAVEL-CHAPUIS Elfie pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenu(e) de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Yzeure, le 06 avril 2016

Pour le Préfet de l'Allier et par délégation,

signé

Julien BUTTET.

03_DDSP_Direction Départementale de la Sécurité
Publique

RAA82-2016-04-22-001

ARRETE Conférant Subdélégation de signature Aux
collaborateurs du directeur départemental de la sécurité
publique du département de l'Allier



PREFET DE L'ALLIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA SECURITE PUBLIQUE DE L'ALLIER

SECRETARIAT DU DIRECTEUR
NR 16/3986

ARRETE

**Conférant Subdélégation de signature
Aux collaborateurs du directeur départemental
de la sécurité publique du département de l'Allier**

VU la loi n°66-492 du 7 juillet 1966 portant organisation de la police nationale et les décrets subséquents ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

VU le décret n° 97-200 du 5 mars 1997 autorisant le rattachement par voie de fonds de concours, au budget du ministère de l'intérieur, du produit des recettes encaissées par l'Etat au titre des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par les forces de police ;

VU le décret n° 73-838 du 24 août 1973, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret du 31 août 1993, portant création des directions départementales de la sécurité publique ;

VU le décret du 30 avril 2014, nommant Monsieur Arnaud COCHET, préfet du département de l'Allier ;

VU l'arrêté ministériel n° 74 du 10 mars 2016 nommant **M. Laurent BOULADOUX** directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier à compter du 7 mars 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°1233/2016 du 21 avril 2016 conférant délégation de signature à M . le directeur départemental de la sécurité publique du département de l'Allier et l'autorisant à subdéléguer sa signature aux agents cités dans le tableau joint à ce même arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de la signature est conférée à Monsieur **Sylvain RENOUX**, attaché A.I.O.M., chef du service de gestion opérationnelle de la DDSP de l'Allier, à Madame **Anne-Emmanuelle PASQUIER**, commissaire, Chef de la CSP de MONTLUCON, et à Monsieur **Sylvain JANISZEWSKI**, commandant adjoint au Chef de la CSP de VICHY, pour signer les visas des factures et mémoires, les bons de commandes et ordres de services inférieurs ou égaux à la somme de **90000 euros**, relatifs aux moyens de fonctionnement du budget du ministère de l'Intérieur.

Article 2 : Subdélégation de la signature est conférée à Monsieur **Claude AUBERTIN**, commandant adjoint au Chef de la CSP de Moulins, à Monsieur **Frédéric BAROU**, commandant, chef B.S.U. de la CSP de Vichy, à Monsieur **Philippe MICHELAT**, commandant, Adjoint au Chef de la CSP de Montluçon pour signer les visas des factures et mémoires, les bons de commandes et ordres de services inférieurs ou égaux à la somme de **5000 euros**, relatifs aux moyens de fonctionnement du budget du ministère de l'Intérieur.

Article 3 : Subdélégation de la signature est conférée à Monsieur **Claude AUBERTIN**, commandant adjoint au Chef de la CSP de Moulins, ou en son absence à Mme **Sylvie JUNIET**, chef de l'U.S.P. pour l'établissement des conventions de prestations de service d'ordre (en application de la circulaire n°99 C du 30 mai 1997) qui concernent la CSP de **MOULINS**.

Article 4 : Subdélégation de la signature est conférée à Monsieur **Frédéric BAROU**, commandant, chef B.S.U. de la CSP de VICHY et à Monsieur **Sylvain JANISZEWSKI**, commandant Adjoint au chef de la CSP de VICHY , pour l'établissement des conventions de prestations de service d'ordre (en application de la circulaire n°99 C du 30 mai 1997) qui concernent la CSP de VICHY.

Article 5 : Subdélégation de la signature est conférée à Madame **Anne-Emmanuelle PASQUIER**, commissaire, Chef de la CSP de MONTLUCON et à Monsieur **Philippe MICHELAT**, commandant, adjoint au chef de la CSP , pour l'établissement des conventions de prestations de service d'ordre (en application de la circulaire n°99 C du 30 mai 1997) qui concernent la CSP de MONTLUCON.

Article 6 : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté en date du 21 mai 2014.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins, le 22 avril 2016

Le Directeur Départemental
de la Sécurité Publique de l'Allier
Signé
Laurent BOULADOUX

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-005

Extrait de l'arrêté n° 1017/2016 du 01 avril 2016 portant
sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un
élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1017/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Monsieur Didier BERRAT, domicilié au lieu-dit « Bordelier » à SAINT-GERAND-LE-PUY, est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de SAINT-GERAND-LE-PUY pour une durée minimum d'un mois.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de SAINT-GERAND-LE-PUY.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Didier BERRAT, certificat de capacité n° 03 168

Adresse : lieu-dit « Bordelier » à SAINT-GERAND-LE-PUY

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 212

Indicatif de marquage : FR 03 212

ELEVAGE

- Adresse : lieu-dit « Bordelier » à SAINT-GERAND-LE-PUY
- Nature des animaux : daims
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-006

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1018/16 du 01 avril 2016
portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation
d'un élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1018/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Monsieur Gérard BIGNET, domicilié au lieu-dit « Le Clos de la Cure » à SAINT-VICTOR, est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de SAINT-VICTOR pour une durée minimum d'un mois.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de SAINT-VICTOR.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Gérard BIGNET, certificat de capacité n° 03 173

Adresse : lieu-dit « Le Clos de la Cure » à SAINT-VICTOR

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 213

Indicatif de marquage : FR 03 213

ELEVAGE

- Adresse : lieu-dit « Le Clos de la Cure » à SAINT-VICTOR
- Nature des animaux : daims et cerfs Sika
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines/12 biches
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-007

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1019/2016 du 01 avril
portant autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un
élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1019/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Madame Michèle BROLLES, domiciliée au 2, impasse de la Courcelle à VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS, est autorisée à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS pour une durée minimum d'un mois.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Madame Michèle BROLLES, certificat de capacité n° 03 175

Adresse : 2, impasse de la Courcelle à VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 214

Indicatif de marquage : FR 03 214

ELEVAGE

- Adresse : 2, impasse de la Courcelle à VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS
- Nature des animaux : daims
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-008

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1020/2016 du 01 avril
2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et
d'immatriculation d'un élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1020/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Monsieur Franck CHEVALIER, domicilié au lieu-dit « La croix roumier » à SAINT-CHRISTOPHE, est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de SAINT-CHRISTOPHE pour une durée minimum d'un mois.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de SAINT-CHRISTOPHE.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Franck CHEVALIER, certificat de capacité n° 03 170

Adresse : lieu-dit « La croix roumier » à SAINT-CHRISTOPHE

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 215

Indicatif de marquage : FR 03 215

ELEVAGE

- Adresse : lieu-dit « La croix roumier » à SAINT-CHRISTOPHE
- Nature des animaux : daims
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-009

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1021/16 du 01 avril 2016
portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation
d'un élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1021/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis CIVET, domicilié au lieu-dit « Les Chailloux » à THIONNE, est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de THIONNE pour une durée minimum d'un mois.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de THIONNE.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Jean-Louis CIVET, certificat de capacité n° 03 178

Adresse : lieu-dit « Les Chailloux » à THIONNE

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 216

Indicatif de marquage : FR 03 216

ELEVAGE

- Adresse : lieu-dit « Les Chailloux » à THIONNE
- Nature des animaux : daims
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-010

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1022/2016 du 01 avril
2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et
d'immatriculation d'un élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1022/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : La commune de COULEUVRE est autorisée à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A, situé au lieu-dit « Champ Clos ». Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

- deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;
- dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de COULEUVRE pour une durée minimum d'un mois.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de COULEUVRE.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Patrick FRIAUD, certificat de capacité n° 03 150

Adresse : lieu-dit « Champ Clos » à COULEUVRE

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 217

Indicatif de marquage : FR 03 217

ELEVAGE

- Adresse : lieu-dit « Champ Clos » à COULEUVRE
- Nature des animaux : cerfs élaphe
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 6 biches
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-01-011

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1023/2016 du 01 avril
2016 portant sur l'autorisation d'ouverture et
d'immatriculation d'un élevage de cervidés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1023/16 du 01/04/2016

Objet : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture et d'immatriculation d'un élevage de cervidés

Article 1^{er} : Monsieur Jean MOULIN, domicilié au 12, route de la Moutade au CHEIX-SUR-MORGE (63), est autorisé à ouvrir un établissement d'élevage de cervidés de catégorie A à la même adresse. Ses caractéristiques techniques figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le pétitionnaire doit être en conformité vis-à-vis de la réglementation en matière de santé publique vétérinaire. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Article 3 : L'établissement doit répondre en permanence de la présence en son sein d'une personne titulaire d'un certificat de capacité. Le certificat de capacité de tout nouveau responsable doit être communiqué au préfet avant son entrée en fonction.

Article 4 : Tout animal détenu dans l'établissement devra être identifié conformément aux prescriptions de l'arrêté du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B.

Article 5 : Le pétitionnaire doit déclarer au préfet par lettre recommandée avec avis de réception,

– deux mois au moins au préalable : toute modification entraînant un changement notable par rapport aux éléments décrits dans le dossier d'autorisation, qu'il envisagerait d'apporter à son activité ou à ses installations ;

– dans le mois qui suit l'événement : toute cession de l'établissement, tout changement du responsable de la gestion, toute cessation d'activité.

Article 6 : En cas d'infraction ou de manquement aux prescriptions réglementaires, l'autorisation pourra être révoquée après avis de :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme la directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs
- M. le président de la chambre départementale d'agriculture
- M. le président d'une organisation professionnelle d'élevage de gibier

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de CHARMES pour une durée minimum d'un mois.

Article 8: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à l'intéressé et à la mairie de CHARMES.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Environnement,

SIGNÉ

Francis PRUVOT

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ELEVAGE

NOM et prénom du titulaire du certificat de capacité, responsable de la gestion de l'élevage :

Monsieur Jean MOULIN, certificat de capacité n° 03 171

Adresse : 12, route de la Moutade au CHEIX-SUR-MORGE

IDENTIFICATION

Numéro d'identification : 03 218

Indicatif de marquage : FR 03 218

ELEVAGE

- Adresse : 37, hameau de Chezelles à CHARMES
- Nature des animaux : daims
- La charge à l'hectare ne doit pas dépasser les effectifs suivants de femelles reproductrices âgées de plus de deux ans : 10 daines
- Destination des animaux : tout ou partie des animaux hébergés dans cet espace clos sont destinés directement ou par leur descendance à être introduits dans le milieu naturel (après autorisation délivrée par Monsieur le Préfet). Le cas échéant, l'autre partie est destinée à la consommation.

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

RAA82-2016-04-05-007

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1037/2016 du 5 avril 2016
portant création et composition de la commission
départementale de la chasse et de la faune sauvage

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1037/16 du 05/04/2016

Objet : Arrêté modificatif portant création et composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

Article 1^{er} : L'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 1119/2013 du 19 avril 2013 susvisé portant création et composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est modifié ainsi qu'il suit :

« - deux représentants d'associations agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

- Titulaire : M. VOISINE Jean-Guy	Suppléant : M. de CAUMONT Louis
Société des Amis de la Forêt	Société des Amis de la Forêt
de Tronçais	de Tronçais
Nigotière	le Petit Breuilly
03350 CERILLY	03360 VITRAY. »

Article 2 : L'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 1119/2013 du 19 avril 2013 susvisé portant création et composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est modifié ainsi qu'il suit pour le paragraphe suivant :

« - un représentant d'associations agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :

- Titulaire : M. HENRIOT Jérôme	Suppléant : M. VOISINE Jean-Guy
Conservatoire d'Espaces Naturels	Société des amis de la Forêt de
Maison des Associations	Tronçais
Rue des Ecoles	Nigotière
03500 CHATEL DE NEUVRE	03350 CERILLY ».

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 1119/2013 du 19 avril 2013 est prorogé jusqu'au 30 juin 2016.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 1119/2013 du 19 avril 2013 susvisé portant création et composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage restent inchangées.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et dont une ampliation sera adressée à chaque membre de la commission et de ses formations spécialisées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

Le Préfet,
P/ Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_DSDEN_Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

RAA82-2016-04-27-001

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2016 portant sur les implantations et retraits d'emplois

Article 1 :

Sont autorisées dans les écoles du département de l'Allier, à compter de la rentrée scolaire 2016, les mesures suivantes :

A – IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS PREELEMENTAIRES

1-Implantation d'emplois en préélémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole maternelle Les Mariniers Moulins	1

2-Implantation d'emplois Aide à l'école

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole maternelle Bessay sur Allier	½
Ecole maternelle Jaligny	½
Ecole maternelle Arc en Ciel Moulins	½
Ecole maternelle Jeu de Paume Moulins	1
Ecole maternelle Jacques Brel St Yorre	1

4- Retrait d'emplois en préélémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole maternelle les Darçins Cusset	1
Ecole maternelle Elsa Triolet Montluçon	1
Ecole maternelle Lusigny	1
Ecole maternelle Jeu de Paume Moulins	1
Ecole maternelle Marie Laurencin Moulins	1
Ecole maternelle Françoise Dolto St Pourçain sur Sioule	1
Ecole maternelle Jacques Brel St Yorre	1
Ecole maternelle Lyautey Vichy	1
Ecole maternelle RPI Le Pin	1

B – IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS ELEMENTAIRES

1-Implantation d'emplois en élémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole élémentaire Brugheas	1
Ecole élémentaire Chamblet	1
Ecole élémentaire Rostand/Wallon Montluçon	1
Ecole élémentaire Le Marronnier Thiel sur Acolin	1
Ecole élémentaire Estivareilles	1

2-Implantation d'emplois « Plus de maîtres que de classes »

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole élémentaire Frédéric Mistral Montluçon	¼
Ecole élémentaire Emile Zola Montluçon	¼
Ecole élémentaire Aristide Briand Montluçon	½
Ecole élémentaire Léonard de Vinci Moulins	1
Ecole élémentaire Les Aures St Germain des Fossés	1
Ecole élémentaire Sévigné Lafaye Vichy	½
Ecole élémentaire Jacques Prévert Yzeure	½

3-Implantation d'emplois Aide à l'école

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole élémentaire Marx Dormoy Bellerive sur Allier	0.67
Ecole élémentaire Edith Busseron Commentry	1
Ecole élémentaire Georges Sand Varennes sur Allier	1

4- Retrait d'emplois en élémentaire

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole élémentaire Marx Dormoy Bellerive sur Allier	1
Ecole élémentaire Bessay sur Allier	1
Ecole élémentaire Bezenet	1
Ecole élémentaire Brout Vernet	1
Ecole élémentaire Edith Busseron Commentry	1
Ecole élémentaire Jean Renoir Montluçon	1
Ecole élémentaire Jules Ferry Montluçon	1
Ecole élémentaire Paul Lafargue Montluçon	1

Ecole élémentaire Voltaire Montluçon	1
Ecole élémentaire Les Aures St Germain des Fossés	1
Ecole élémentaire Georges Sand Varennes sur Allier	1
Ecole élémentaire Georges Mechin Vichy	1

C – IMPLANTATIONS ET RETRAITS D'EMPLOIS SPECIALISES ET RESEAUX D'AIDE
--

1-Implantation d'emplois spécialisés

Nom de l'école	Nb d'emplois
Circonscription ASH	2 : 1 enseignant référent et 1 chargé de mission
Ecole élémentaire Marlène Jobert Le Donjon	2 : 1 maître E et 1 psychologue scolaire

2-Retrait d'emplois spécialisés

Nom de l'école	Nb d'emplois
Ecole élémentaire François Truffaut Moulins	1 : psychologue scolaire
Ecole élémentaire François Réveret Avermes	1 : maître E

3-Transfert d'emplois spécialisés

Nom de l'école	Nb d'emplois
Transfert d'emploi ULIS EE Jean Racine vers EE Emile Zola	1

D – DIVERS

1-Implantation d'emplois de Titulaires Remplaçants

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Quinssaines	1
EE Doyet	1

2-Implantation de décharges de direction

Nom de l'école	Nb d'emplois
EM Les Mariniers Moulins	¼
EE Les Darçins Cusset	⅓
EE Lucie Aubrac Cusset	⅓
EE Victor Hugo Domérat	⅓
EE Primaire Neuvy	¼
EE Prémilhat	⅓
EE Larbaud Curie St Yorre	⅓
EE Georges Sand Varennes sur Allier	⅓
EE Pierre Coulon Vichy	⅓

3-Retrait de décharges de direction

Nom de l'école	Nb d'emplois
EE Bézenet	¼
EM Les Darçins Cusset	¼
EE Les Darçins Cusset	¼
EE Lucie Aubrac Cusset	¼
EE Victor Hugo Domérat	¼
EM Lusigny	¼
EE Les Mimosas Moulins	¼
EE Prémilhat	¼
EE Larbaud Curie St Yorre	¼
EE Georges Sand Varennes sur Allier	½
EE Pierre Coulon Vichy	¼

E – FUSION D'ÉCOLES - REOUVERTURE

1-Fusion d'écoles

Nom de l'école

Ecole maternelle Arc en Ciel Moulins - 4 classes

Ecole maternelle Les Mimosas Moulins - 2 classes

} **Ecole maternelle Arc en Ciel 6 classes**

Ecole maternelle Neuvy 2 classes

Ecole élémentaire Neuvy 3 classes

} **Ecole primaire 5 classes**

2-Réouverture d'école

EM Les Clématites 3 classes

Moulins le, 27 avril 2016

L'Inspectrice d'Académie,

SIGNE

Annie DERRIAZ

En vertu de l'article R-421-1 du code de justice administrative, le délai courant est de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision pour intenter un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-20-001

Extrait AP n°1226-2016 du 20-04-16 Approbation Carte
Communale Molles

PREFECTURE
Direction départementale des territoires
Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires

- Extrait de l'arrêté n°1226/2016 du 20 avril 2016 portant approbation de la révision n°1 de la carte communale de Molles.

Article 1^{er} : La révision de la carte communale de la commune de Molles édictée en application des articles L.160-1 à L.161-2 du code de l'urbanisme est approuvée sur l'ensemble du territoire de la commune, telle que définie dans les documents annexés au présent arrêté :

- un rapport de présentation
- des règlements graphiques au 1/7500 , 1/2500, 1/2000
- un plan des servitudes d'utilité publique au 1/10000
- la liste des servitudes d'utilité publique
- des annexes (plans des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'électricité , avis de l'Autorité Environnementale, de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture)

Article 2 : Les permis de construire et autres actes assimilés seront délivrés au nom de la commune en application de l'article L422-1 du code de l'urbanisme.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président de la communauté de communes, le Maire et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché un mois au siège de la communauté de communes et en mairie. Mention de cet affichage sera inséré par les soins du président dans un journal diffusé dans le département. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Yzeure, le 20 avril 2016

Pour le Préfet et Par Délégation

Le Secrétaire Général

Signé

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-07-003

Extrait de l'arrêté 1070/2016 du 7 avril 2016 constatant la
nouvelle composition du conseil de la
communauté de communes du Val de Cher

PREFET DE L'ALLIER

Direction des relations avec les collectivités territoriales
bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
Dotations de l'Etat et Intercommunalité

EXTRAIT DE L'ARRETE N° 1070 / 2016 en date du 7 avril 2016
constatant la nouvelle composition du conseil de la
communauté de communes du Val de Cher

Article 1er : La composition du conseil de la communauté de communes du Val de Cher telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 susvisé est modifiée à la date du présent arrêté et est fixée à 23 sièges.

La représentation des communes membres au sein du conseil de la communauté de communes est établie comme suit, en application des dispositions de l'article L.5211-6-1 II du code général des collectivités territoriales :

<i>Communes membres</i>	<i>Population municipale au 1er janvier 2016 (en nombre d'habitants)</i>	<i>Nombre de sièges attribués par commune</i>
Vallon-en-Sully	1663	7
Estivareilles	1121	5
Vaux	1064	4
Haut-Bocage	933	4
Audes	447	1
Reugny	263	1
Nassigny	191	1
Total	5682	23

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 25 octobre 2013 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, la directrice départementale des finances publiques de l'Allier, le sous-préfet de Montluçon, le président de la communauté de communes du Val de Cher, les maires des communes adhérentes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 7 avril 2016

Le Préfet

signé

Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-21-002

Extrait de l'arrêté n° 1237/2016 du 21 avril 2016 portant
modification de la composition de la commission
départementale de la coopération intercommunale (CDCI)
pour ses collèges n°3 et n°6

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

Direction des relations avec les
collectivités territoriales
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

Extrait de l'arrêté N° 1237 / 2016 en date du 21 avril 2016

portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération
intercommunale (CDCI) pour ses collèges n°3 et n°6

Article 1er : La composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est
modifiée en ce qui concerne les collèges n°3 et n°6 et s'établit ainsi qu'il suit :

**1^{ER} collège - Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale
départementale :**

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|----|----------------------|--------------------------|
| 1. | M. BIDET Dominique | Maire de Bellenaves |
| 2. | M. LAFAY Michel | Maire de Noyant d'Allier |
| 3. | M. PIQUANDET Daniel | Maire de Bézenet |
| 4. | M. BIDAUD André | Maire de Chantelle |
| 5. | M. CIOFOLO Gérard | Maire de Nassigny |
| 6. | M. CHARRIER Philippe | Maire de Chevagnes |

En liste complémentaire :

- | | | |
|----|----------------------|----------------------|
| 7. | Mme DESSALE Marcelle | Maire de Veauce |
| 8. | M. JAMES Denis | Maire de Coutansouze |
| 9. | M. BOULADE Serge | Maire d'Audes |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|----|---------------------|--------------------|
| 1. | M. TERRACOL Jacques | Maire d'Arfeuilles |
|----|---------------------|--------------------|

En liste complémentaire :

- | | | |
|----|---------------------|----------------------|
| 2. | Mme COULANGE Nicole | Maire de La Chapelle |
|----|---------------------|----------------------|

2^{ème} collège- Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

1. M. PERISSOL Pierre-André Maire de Moulins
 2. M. MALHURET Claude Maire de Vichy
 3. M. DUGLERY Daniel Maire de Montluçon
 4. M. PERRIN Pascal Maire d'Yzeure
-

En liste complémentaire :

5. Mme TABUTIN Nicole Adjointe au Maire de Moulins
6. Mme DEPRIESTER Nelly Conseillère Municipale de Montluçon

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

1. M. LALOY Jean-Sébastien Maire de Cusset
-

En liste complémentaire :

2. M. DELAVAL Jean-Pierre Conseiller Municipal de Cusset

3^{ème} collège - Représentants des autres communes du département (celles ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale et autres que les cinq communes les plus peuplées du département) :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

1. M. GUYOT Michel Adjoint au Maire de Saint-Germain-des-Fossés
 2. Mme MONDELIN Annie Maire de Molinet
 3. M. POZZOLI Bernard Maire de Prémilhat
 4. **M. FLEURY Roland** **Conseiller municipal de Molinet**
-

En liste complémentaire :

5. Mme BESSON Valérie Adjointe au Maire de Désertines

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

1. M. DURANTET Gilles Maire du Mayet de Montagne
-

En liste complémentaire :

- 2 M. AGUIAR Bernard Maire de Le Vernet

4^{ème} collège - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

EPCI A FISCALITE PROPRE HORS ZONE DE MONTAGNE
--

1. M. LABBE Guy, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre
2. M. LITAUDON Roger, Président de la Communauté de Communes Varennes-Forterre
3. M. CHAMIGNON Jean-Claude, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais
4. M. BERRAT Gilles, Président de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre
5. Mme POUZADOUX Véronique, Présidente de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat
6. Mme LACARIN Marie-Françoise, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Bocage Sud
7. M. COULON Bernard, Président de la Communauté de Communes en Pays saint-pourcinois
8. M. RIBOULET Claude, Président de la Communauté de Communes Commentry – Nérès les Bains
9. M. VERNISSE Pascal, Président de la Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
10. M. CHARMETANT Guy, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins
11. M. VERNIS Gérard, Vice-Président de la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais
12. M. TABUTIN Michel, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel
13. M. RENAUD Gérard, conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise

En liste complémentaire :

14. M. THOLLET Nicolas, Conseiller Communautaire de la Communauté de communes du pays de Lévis en bocage bourbonnais
15. M. TRIKI Samir, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération montluçonnaise
16. M. LOGNON Alain, Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
17. M. BAUDOIN Hervé, Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins
18. M. MALBET Marc, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération montluçonnaise
19. M. LAPLANCHE Gérard, Vice-Président de la Communauté de Communes En Pays Saint-pourcinois

EPCI A FISCALITE PROPRE EN ZONE DE MONTAGNE
--

1. M. SZYPULA François, Président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
2. M. REBOUL Daniel, Président de la Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble

3. M. De CHABANNES Jacques, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
4. M. CHITO Christian, Président de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille

En liste complémentaire :

5. *Mme CUISSET Élisabeth, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier*
6. *M. BOUREL Jean-Marc, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise*

5^{ème} collège - Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX HORS ZONE DE MONTAGNE ET SYNDICATS MIXTES

1. M. SIMON Yves, Président du Syndicat départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03)

En liste complémentaire :

2. *M. BELIEN Jacky, Président du SIVOM Eau et Assainissement de Nord-Allier*

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT EN ZONE DE MONTAGNE

1. M. MAIRAL Jean-Claude, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) du département de l'Allier

En liste complémentaire :

2. *M. SPACCAFERRI Fernand, Membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) du département de l'Allier*

6^{ème} collège – Représentants du Conseil Départemental

- M. AGUILERA Frédéric, Vice-Président du Conseil Départemental, Vice-Président de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et Adjoint au Maire de Vichy

- Mme TOUZEAU Christiane, Conseillère départementale,
Vice-Présidente de la Communauté de communes de
la région de Montmarault, Maire de Doyet
- M. LAURENT Jean, Conseiller départemental, Adjoint au Maire de
Saint-Léon
- M. DUFREGNE Jean-Paul, Conseiller départemental, Président de Communauté
de Communes en Bocage Bourbonnais, Adjoint au
Maire de Saint- Menoux

En liste complémentaire :

*1. M. DENIZOT Alain, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de
Moulins, Maire d'Avermes*

7ème collège – Représentants du Conseil régional

- M. FERRAND Emmanuel, Conseiller régional
- Mme de BREUVAND Cécile, Conseillère régionale

En liste complémentaire :

1. Mme BENOIT Charlotte, Conseillère régionale

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, le président du conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le président du conseil départemental de l'Allier, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier (www.allier.pref.gouv.fr à la rubrique « Collectivités territoriales » - intercommunalité).

Moulins, le 21 avril 2016

Le préfet,

signé

Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-26-004

Extrait de l'arrêté n°149-2016 du 26 avril 2016 autorisant
modification des statuts de la Communauté de Communes
du Bassin de Gannat.

Modification de statuts de la Communauté de communes du Bassin de Gannat.

SOUS-PREFECTURE DE VICHY

Pôle Collectivités Territoriales

- **Extrait de l'arrêté n° 149-2016 du 26 avril 2016** autorisant une modification statutaire de la communauté de communes du Bassin de Gannat par adjonction d'une compétence obligatoire en matière d'immobilier professionnel et d'une compétence optionnelle en matière d'immobilier locatif.

Article 1er : Est autorisée la modification des statuts de la communauté de communes du Bassin de Gannat comme suit :

« Article 5-1 – compétences obligatoires / 5-1-2 développement économique

Ajout du paragraphe suivant : «Etude, réalisation et gestion d'immobilier professionnel, propriété de la communauté de communes, dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations»

Article 5-2 – compétences optionnelles/ 5-2-1 logement et cadre de vie

Ajout du paragraphe suivant : «Etude, réalisation et gestion d'immobilier locatif, propriété de la communauté de communes, dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations»

Article 2 : Un exemplaire des délibérations du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes du Bassin de Gannat ainsi que le projet de statuts modifiés resteront annexés au présent arrêté.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-préfet de Vichy, Mme la Présidente de la Communauté de communes du Bassin de Gannat, Mesdames et Messieurs les maires des communes membres, M. le trésorier de Gannat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Vichy, le 26 avril 2016

Le Sous-préfet de Vichy

Jean ALMAZAN

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-26-001

Arrêté La Chapelaude R

PREFECTURE
Direction de la réglementation
des libertés publiques et des étrangers
Bureau des élections, de la réglementation générale
et des procédures d'intérêt public

Extrait arrêté N° 1277/2016 portant déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition par la commune de La Chapelaude de biens en état d'abandon manifeste

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition, par la commune de LA CHAPELAUDE, des parcelles cadastrées Section E n° 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396 et 1598, dont les héritiers dénommés ci-après ont donné leur accord pour que ces biens en état d'abandon manifeste fassent l'objet d'une procédure d'expropriation :

- Mme Gabrielle SOURDILLE,
- Mme Simone PASQUET, épouse SOUDRY,
- Mme Claudine SOUDRY,
- M. David SOUDRY,
- M. Georges PHILIPPEAU,
- M. Robert PHILIPPEAU,
- M. Valentin SOUDRY.

Article 2 : Sont déclarés cessibles, immédiatement et en totalité, au bénéfice de la commune de La Chapelaude, les parcelles cadastrées Section E n° 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396 et 1598.

Article 3 : Le montant de l'indemnité provisionnelle allouée aux propriétaires de ces biens désignés précédemment, conformément à l'évaluation effectuée par les services de la direction générale des finances publiques, est fixée à 4 000 €.

Article 4 : La date de prise de possession desdites parcelles, après paiement ou, en cas d'obstacle au paiement, après consignation de l'indemnité provisionnelle, pourra intervenir au plus tôt deux mois après la parution du présent arrêté.

Article 5 : Conformément aux dispositions en vigueur, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier, affiché à la mairie de La Chapelaude et notifié aux propriétaires et aux titulaires de droits réels immobiliers.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le maire de LA CHAPELAUDE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 26 avril 2016
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,
Signé : David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-05-004

Convention de délégation de gestion entre la Préfecture de
l'Allier et la Préfecture du Rhône

Convention de délégation de gestion
entre la Préfecture de l'Allier et la Préfecture du Rhône

La présente délégation est conclue en application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, entre :

La préfecture de l'Allier, représentée par Monsieur Arnaud COCHET, Préfet de l'Allier, désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

La préfecture du Rhône, représentée par Monsieur Xavier INGLEBERT, Préfet délégué pour l'égalité des chances, Secrétaire général de la préfecture du Rhône, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret du 14 octobre 2004 précité, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, la réalisation de l'ordonnancement de ses dépenses et de ses recettes, dans les conditions ci-après précisées.

La présente délégation s'applique aux engagements juridiques et aux actes qui en découlent, créés dans Chorus sur demande de la préfecture de l'Allier, à compter du 1^{er} janvier 2016, et imputés sur les centres financiers suivants :

- 0307-CPNE-DR69, pour le programme national d'équipement
- 0307-DR69-DMUT, pour l'enveloppe mutualisée d'investissement régional

La gestion du stock, pour les engagements juridiques créés avant le 1^{er} janvier 2016, continuera en revanche de relever du Centre de Service partagé Interdépartemental de Clermont-Ferrand pour lequel une délégation de gestion distincte est donnée par le délégrant à la Préfète du Puy-de-Dôme.

Le délégrant assure le pilotage des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisées dans les articles ci-dessous.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure, pour le compte du délégant, les actes suivants :

- il saisit et valide les engagements juridiques ; il notifie les bons de commande ;
- il saisit la date de notification des actes ;
- il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine de l'autorité en charge du contrôle budgétaire et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils en vigueur ;
- il enregistre la certification du service fait ;
- il centralise la réception des demandes de paiement qui ne relèvent pas du périmètre du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- il saisit et valide les éventuelles demandes de paiement qui ne relèvent pas du périmètre du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perception ;
- il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- il réalise, en liaison avec les services du délégant, les travaux de fin de gestion ;
- il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1^{er} niveau au sein de sa structure ;
- il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable de :

- la décision de dépenses et recettes,
- la constatation du service fait,
- du pilotage des crédits de paiement,
- l'archivage des pièces qui lui incombent,
- son contrôle interne comptable.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte régulièrement de son activité au délégant.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant n'engage pas de dépense sans validation préalable de l'engagement juridique dans CHORUS et respecte les règles de la commande publique.

Il s'oblige à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information, dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée par l'arrêté préfectoral de délégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses en vigueur.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par l'ordonnateur secondaire de droit, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

La présente convention de délégation de gestion prend effet au 1^{er} janvier 2016 et est reconduite tacitement d'année en année. Les parties signataires pourront apporter d'un commun accord toutes modifications au dispositif envisagé.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur

secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La présente convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire consentie par le délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du délégant et du délégataire.

Fait le 5 avril 2016

Le Préfet de l'Allier,
délégant,

Signé

Arnaud COCHET

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances,
Secrétaire général de la préfecture du Rhône,
délégataire,

Signé

Xavier INGLEBERT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-26-002

Extrait arrêté n° 1276/2016 portant habilitation funéraire
hôpital Montluçon

PREFECTURE

Direction de la réglementation des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait arrêté N° 1276/2016 portant habilitation dans le domaine funéraire

Article 1^{er} : Le Centre Hospitalier de Montluçon, sis : 18, avenue du 8 mai 1945 à Montluçon (03100), est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire, l'activité funéraire suivante :

– Transport de corps avant mise en bière,

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : 09.03.316.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à une durée de 6 ans.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 26 avril 2016
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,
Signé : David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-04-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1032/2016 en date du 4
avril 2016

Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
Aménagement du Boulevard Urbain – tranche 2
Communes de Vichy et Cusset

Arrêté de Cessibilité

Préfecture de l'Allier

Direction de la réglementation des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1032/2016 en date du 4 avril 2016

Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
Aménagement du Boulevard Urbain – tranche 2
Communes de Vichy et Cusset

Arrêté de Cessibilité

Article 1^{er} : Sont déclarées cessibles immédiatement, pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, les parcelles respectivement visées et désignées sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Sous-Préfet de Vichy et Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-27-002

Extrait de l'arrêté n°1287/2016 du 27 avril 2016 portant mise en commun des effectifs de police municipale à l'occasion d'une battue administrative organisée sur le territoire de la commune de Bellerive/Allier

portant mise en commun des moyens et des effectifs de police municipale
à l'occasion d'une battue administrative
organisée sur le territoire de la commune de Bellerive-sur-Allier

Article 1^{er} : est autorisée la mise à disposition auprès de la commune de Bellerive-sur-Allier de :

- M. Pierre JEANTON, brigadier chef principal à Vichy ;
- M. Jean-Marie GAILLARDON, brigadier chef principal à Vichy ;
- M. Gaël DUMONT, brigadier chef principal à Vichy ;
- Mme Emilie NORMAND, brigadier à Vichy,

dans le cadre de la mise en commun des moyens et des effectifs, prévue par l'article L.512-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 2 : cette mise en commun des moyens et des effectifs de police municipale se limitera au dimanche 1er mai 2016 de 06h30 à 11h00 pour sécuriser les abords de la zone de tir et permettre ainsi la bonne exécution de la battue administrative.

Article 3 : les maires des communes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 27 avril 2016

Le Préfet,

SIGNÉ

Arnaud COCHET

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

RAA82-2016-04-04-002

Arrêté rectoral du 04 avril 2016 relatif à la répartition des
districts scolaires des lycées dans le département du
Puy-de-Dôme

Arrêté rectoral du 04 avril 2016 relatif à la répartition des districts scolaires des lycées dans le département du Puy-de-Dôme

Vu l'article L 211-2 du Code de l'Éducation ;
Vu les articles D 211-10 et D 211-11 du Code de l'Éducation ;
Vu l'article R 234-10 du Code de l'Éducation ;

Après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme en date du 9 février 2016,

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, arrête :

Article 1^{er} : A partir du 1^{er} septembre 2016, les districts scolaires des lycées du département du Puy-de-Dôme sont constitués selon la répartition définie dans les trois annexes jointes au présent arrêté :

- Annexe 1 : sectorisation des communes du Puy-de-Dôme
- Annexe 2 : sectorisation des rues de la commune de Clermont-Ferrand
- Annexe 3 : sectorisation des communes limitrophes du département de l'Allier

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, 04 avril 2016

Le Recteur,

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION

Communes du Puy-de-Dôme

063BJ	Les secteurs des lycées Blaise Pascal et Jeanne d'Arc de CLERMONT-FERRAND sont globalisés (obligation de solliciter les 2 établissements dans l'ordre préférentiel).
-------	--

063..*	* Communes limitrophes de l'Allier : voir annexe spécifique double sectorisation
--------	--

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Aigueperse	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Aix La Fayette	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Ambert	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Ancizes (Les)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Antoingt	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Anzat le Luguët	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Apchat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Arconsat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Ardes sur Couze	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Arlanc	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Ars Les Favets*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Artonne	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Aubiat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Aubière	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MO	Aubusson d'Auvergne	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Augerolles	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Augnat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Aulhat Saint Privat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063AB	Auinat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Aurières	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Authezat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Auzat La Combelle	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Auzelles	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Avèze	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Ayat sur Sioule	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Aydat	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AM	Baffie	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Bagnols	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Bansat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Bas et Lezat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Beaulieu	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063BJ	Beaumont	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MO*	Beaumont lès Randan*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Beauregard l'Evêque	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Beauregard Vendon	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Bergonne	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Bertignat	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Besse Saint Anastaise	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Beurières	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Billom	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Biollet	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Bianzat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Blot l'Eglise	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Bongheat	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MO	Bort l'Etang	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Boudes	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063AB	Bourboule (La)	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Bourg Lastic	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063CO	Bouzel	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Brassac les Mines	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Brenat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Breuil sur Couze (Le)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Briffons	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Broc (Le)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Bromont Lamothe	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Brousse	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Brugeron (Le)	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Bulhon	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Busséol	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Bussièrès et Pruns	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Bussièrès près Pionsat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Buxières sous Montaigut*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Cébazat	Clermont A. Brugière	"Clermont La Fayette Cl	Clermont A. Brugière
063MO	Ceilloux	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Celle (La)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Celles sur Durole	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Cellette (La)*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Cellule	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Cendre (Le)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063BJ	Ceyrat	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AB	Ceyssat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO	Chabreloche	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Chadeleuf	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Chalus	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063BJ	Chamalières (N° pairs rue Descartes et rue du Puy-Vineux)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063CH	Chamalières (sauf n° pairs rue du Puy-Vineux et rue Descartes)	Chamalières polyvalent	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AM	Chambon sur Dolore	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Chambon sur Lac	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Chaméane	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Champagnat le Jeune	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Champeix	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Champetières	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Champs	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Chanat la Mouteyre	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063BJ	Chanonat	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063RI	Chapdes Beaufort	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Chapelle Agnon (La)	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Chapelle Marcousse (La)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Chapelle sur Usson (La)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Chappes	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Chaptuzat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Charbonnier les Mines	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Charbonnières les Varennes	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Charbonnières les Vieilles	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Charensat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Charnat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Chas	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Chassagne	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Chasireix	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI*	Château sur Cher*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Châteaugay	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Châteauneuf les Bains	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Châtel Guyon (dont Saint-Hippolyte)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Châteldon	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Chaulme (La)	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Chaumont le Bourg	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Chauriat	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063BJ	Chavaroux	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063RI	Cheix sur Morge (Le)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Chidrac	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Cisternes la Forêt	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Clémensat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Clerlande	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
	Clermont-Ferrand	cf. annexe spécifique		
063MU	Collanges	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Combrailles	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Combronde	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Compains	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Condat en Combraille	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Condat lès Montboissier	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Corent	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Coudes	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Courgoul	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Cournols	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063CO	Cournon	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MO	Courpière	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063BJ	Crest (Le)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MU	Creste	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Crevant Laveine	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Cros	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI*	Crouzille (La)*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Culhat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Cunhat	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Dallet	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Dauzat sur Vodable	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Davayat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Domaize	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Doranges	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Dorat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Dore l'Eglise	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Durmignat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Durtol	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AM	Echandelys	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Effiat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Egliseneuve d'Entraigues	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Egliseneuve des Liards	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Egliseneuve près Billom	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AM	Eglisolles	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Ennezat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Entraigues	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063RI	Enval	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Escoutoux	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Espinasse	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Espinchal	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Espirat	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MO	Estandeuil	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Esteil	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Fayet le Château	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063AM	Fayet Ronaye	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Fernoël	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Flat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Forie (La)	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Fournols	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Gelles	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Gerzat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Giat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Gignat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Gimeaux	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Glaine Montaignut	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Godivelle (La)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Goutelle (La)	Riom Virlogeux	Riom P	Riom Virlogeux
063RI	Gouttières	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Grandeyrolles	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Grandrif	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Grandval	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Herment	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Heume l'Eglise	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063CO	Isserteaux	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Issoire	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Job	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Joze	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063RI	Jozerand	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Jumeaux	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Labessette	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO*	Lachaux*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Lamontgie	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Landogne	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Lapeyrouse*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Laps	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Laqueuille	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Larodde	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Lastic	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063CO	Lempdes	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MO	Lempty	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Lezoux	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Limons	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Lisseuil	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Loubeyrat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Ludesse	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063BJ	Lussat	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063RI	Luzillat	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063MU	Madriat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Malauzat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Malintrat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Manglieu	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Manzat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Marat	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Marcillat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Mareugheol	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Maringues	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063AM	Marsac en Livradois	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Marsat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Martres d'Artière (Les)	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063BJ	Martres de Veyre (Les)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Martres sur Morge	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Mauzun	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AM	Mayres	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Mazayes	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Mazoires	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Medeyrolles	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Meilhaud	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Menat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Ménérol	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Messeix	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063CO	Mezel	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063CO	Mirefleurs	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Miremont	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Moissat	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AM	Monestier (Le)	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Monnerie le Montel (La)	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO*	Mons*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Mont Dore (Le)	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI*	Montaigut en Combraille*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Montaigut le Blanc	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Montcel	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Montel de Gelat (Le)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Montfermy	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Montmorin	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Montpensier	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Montpeyroux	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Moriat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Moureuille*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Moutade (La)	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Mozac	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Murat le Quaire	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Muroi	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Nébouzat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO	Néronde sur Dore	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Neschers	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Neuf Eglise*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Neuville	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MO	Noalhat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063BJ	Nohanent	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MU	Nonette	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Novacelles	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Olby	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AM	Olliergues	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Olloux	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AM	Olmet	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063BJ	Opme (commune de Romagnat)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MU	Orbeil	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063BJ	Orcet	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063CH	Orcines	Chamalières polyvalent	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AB	Orcival	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO	Orléat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Orsonnette	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Palladuc	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Pardines	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Parent	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Parentignat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063MO	Paslières	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063BJ	Pérignat les Sarliève	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063CO	Pérignat sur Allier	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AB	Perpezat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Perrier	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Peschadoires	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Peslières	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Pessat Villeneuve	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Picherande	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Pignols	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Pionsat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Plauzat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Pompignat (commune de Châteaugay)	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063BJ	Pont du Château	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063RI	Pontaurmur	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Pontgibaud	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Pouzol	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Pradeaux (Les)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Prompsat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Prondines	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Pulvérières	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Puy Guillaume	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Puy Saint Gulmier	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Quartier (Le)*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Queuille	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO*	Randan*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Ravel	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Reignat	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063MO	Renaudie (La)	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Rentières	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Riom	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO*	Ris*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063BJ	Roche Blanche (La)	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MU	Roche Charles La Meyrand	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Roche d'Agoux*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Roche Noire (La)	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AB	Roche fort Montagne	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063BJ	Romagnat (sauf Saulzet le Chaud et Opme)	Clermont B. Pascal Clermont J. d'Arc	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063BJ	Romagnat : Saulzet le Chaud et Opme	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063CH	Royat	Chamalières polyvalent	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AM	Saillant	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Agoulin	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Alyre d'Arlanc	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Alyre ès Montagne	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Saint Amant Roche Savine	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Saint Amant Tallende	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Saint André le Coq	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Angel	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Anthème	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Avit	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Babel	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Beauzire	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Bonnet le Bourg	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Saint Bonnet le Chastel	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Saint Bonnet lès Allier	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AB	Saint Bonnet près Orcival	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Saint Bonnet près Riom	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Cirques sur Couze	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Clément de Régnat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Clément de Valorgue	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Denis Combarnazat	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay Riom Pierre-Joël	Riom Virlogeux
063MO	Saint Dier d'Auvergne	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Diéry	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Saint Donat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AM	Saint Eloy la Glacière	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Saint Eloy les Mines*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Etienne des Champs	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Etienne sur Usson	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Saint Ferréol des Côtes	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Floret	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Saint Flour l'Etang	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Gal sur Sioule	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Saint Genès Champanelle	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063AB	Saint Genès Champespe	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Saint Genès du Retz	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Genès la Tourette	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Georges de Mons	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063CO	Saint Georges sur Allier	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Saint Germain Lembron	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Saint Germain l'Herm	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Germain près Herment	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Gervais d'Auvergne	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Gervais sous Meymont	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Gervazy	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063MU	Saint Hérent	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Hilaire la Croix	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Hilaire les Monges	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Saint Hilaire près Pionsat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Hippolyte	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Ignat	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063RI	Saint Jacques d'Ambur	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Saint Jean des Ollières	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Saint Jean d'Heurs	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Jean en Val	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Saint Jean Saint Gervais	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Saint Julien de Coppel	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Saint Julien la Geneste	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Saint Julien Puy Lavèze	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AM	Saint Just de Baffie	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Laure	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063RI*	Saint Maigner*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Saint Martin des Olmes	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Martin des Plains	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Saint Martin d'Ollières	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Saint Maurice ès Allier	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI*	Saint Maurice près Pionsat*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Myon	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Nectaire	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Ours les Roches	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI	Saint Pardoux	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Pierre Colamine	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Saint Pierre la Bourlhonne	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Saint Pierre le Chastel	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Saint Pierre Roche	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO*	Saint Priest Bramefant*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Saint Priest des Champs	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Quentin sur Sauxillanges	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Saint Quintin sur Sioule	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Saint Rémy de Blot*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Saint Rémy de Chagnat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Saint Rémy sur Durolle	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Saint Romain	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Saint Sandoux	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063CO	Saint Saturnin	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AB	Saint Sauves d'Auvergne	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AM	Saint Sauveur la Sagne	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Saint Sulpice	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO*	Saint Sylvestre Pragoulin*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Victor la Rivière	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Saint Victor Montvianeix	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Saint Vincent	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Saint Yvoine	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Sainte Agathe	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Sainte Catherine	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Sainte Christine	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Sallèdes	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Sardon	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063BJ	Saulzet le Chaud (commune de Romagnat)	Clermont J. d'Arc Clermont B. Pascal	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont S. Apollinaire
063MU	Saulzet le Froid	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Sauret Besserve	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063MU	Saurier	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Sauvagnat près Herment	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Sauvagnat Sainte Marthe	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Sauvessanges	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Sauvetat (La)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Sauviat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Sauxillanges	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AB	Savennes	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Sayat	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO	Sermentizon	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Servant*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Seychalles	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AB	Singles	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Solignat	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Sugères	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Surat	Riom Virlogeux	Thiers J. Zay / Riom	Riom Virlogeux
063CO	Tallende	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AB	Tauves	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063RI	Teilhède	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Teilhet*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Ternant les Eaux	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO	Thiers	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063AM	Thiolières	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Thuret	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Tortebesse	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AB	Tour d'Auvergne (La)	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063AM	Tours sur Meymont	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Tourzel Ronzières	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Tralagues	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Trémouille Saint Loup	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MO	Trézioux	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Usson	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Valbelex	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063AM	Valcivières	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Valz sous Châteauneuf	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Varennnes sur Morge	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Varennnes sur Usson	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Vassel	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063RI	Vensat	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Vergheas*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Vernet la Varenne (Le)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Vernet Sainte Marguerite (Le)	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Verneugheol	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AB	Vernines	Clermont A. Brugière	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Clermont A. Brugière
063MU	Verrières	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063CO	Vertaizon	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063AM	Vertolaye	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063CO	Veyre Monton	Cournon R. Descartes	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Cournon R. Descartes
063MU	Vic le Comte	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Vichel	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MU	Villeneuve Lembron	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063MO*	Villeneuve les Cerfs*	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Villosanges	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Vinzelles	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI*	Virlet*	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Viscomtat	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory

Code	COMMUNE	Lycée de secteur 2nde GT 1ères et Term. S / ES / L	Lycée de référence 1ère et Term. STI2D	Lycée de référence 1ère et Term. STMG
063RI	Vitrac	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063AM	Viverols	Ambert B. Pascal	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MU	Vodable	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Voingt	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MO	Vollore Montagne	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063MO	Vollore Ville	Thiers Montdory	Thiers J. Zay	Thiers Montdory
063RI	Volvic	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063RI*	Youx	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux
063MU	Yronde et Buron	Issoire Murat	Clermont La Fayette Clermont R. Claustres	Issoire Murat
063RI	Yssac la Tourette	Riom Virlogeux	Riom P-J. Bonté	Riom Virlogeux

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

063BJ

Les secteurs des lycées Blaise Pascal et Jeanne d'Arc de CLERMONT-FERRAND sont globalisés
(obligation de solliciter les 2 établissements dans l'ordre préférentiel).

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063AB	Aberdeen (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Abricotiers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Acacias (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Ader (rue Clément)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Agriculture (1ère et 2ème impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Agriculture (avenue de l')	côté droit direction Clermont	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Agriculture (avenue de l')	côté gauche direction Clermont	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Agrippa d'Aubigné (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Aguesseau (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Aicard (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Aigueperse (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Aiguillade (rue de l')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Aimés (rue et impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Albert et Elisabeth (avenue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Albon (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Alésia (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Aline (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Allagnat (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Allende (rue Salvador)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Alluard (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Alpilles (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Alsace (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Amadéo (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Amandiers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Amandines (impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ambert (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Amboise (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Amitié (rue de l')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Ampère (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Ancien Poids de ville (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Andraud (rue Henri)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Anémones (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ange (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Apollinaire (rue et place Sidoine)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Apollon (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Arago (impasse, rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Aragon (place Louis)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Arcade (rue de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Archers (petite rue, rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Arnaud (rue Julien)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Arsenal (rue de l')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Artaud Blanvaï (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Assas (rue ,square d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Astre (impasse de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Aubépines (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Aubrac (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Aubrac (rue Lucie et Raymond)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Aude (impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Audollent (rue Auguste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Auger (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Aulnes (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Aulteribe (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Auriol (boulevard Vincent)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Aurousset (rue Raymond)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Auvergne (rue Antoine d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Aviation (impasse de l')		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Avignon (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Aydat (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Baccot (rue Claude)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bachelet (rue Georges et Irénée)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Baillis (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bal (rue André)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ballainvilliers (rue, passage)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Balme (rue Dr Pierre)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Balzac (rue Honoré de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bancai (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Banier (rue Abbé)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bansac (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Banville (rue Théodore)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Barante (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Barbançon (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Barbier Daubrée (avenue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Barbusse (rue Henri)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bardoux (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bargouin (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Barillot Veuve Coupelon (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Barnier (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Barre (allée, chemin de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Barrière de Jaude (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bartavelles (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Bartholdi (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Barthou (rue Louis)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bas Champflour (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Basch (rue Victor)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bastié (rue Maryse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bathol (rue Francisque)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Baudelaire (rue Charles)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bayard (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Béal (impasse du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Beaucaire (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Beaujeu (rue Anne de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Beaulieu (allée, chemin de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beaulieu et de Gandaillet (chemin de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beaumarchais (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beaumes (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beaupeyras (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beauregard (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beaurepaire (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Beausoleil (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Becquerel (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Begon (rue Antoinette)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bel Air (allée de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bel Air de Vallières (allée)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Belle Ombre (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Bellemoure (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Bellet (rue Antoine)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Bellevue (allée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bellevue (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Belliard (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bellot (allée Marius)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Belloy (petite rue, rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Belvédère (allée du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bennet (boulevard Gordon)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Béranger (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bergères (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bergier (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bergougnan (avenue Raymond)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bergson (place)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Berlioz (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bernard (boulevard Claude)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bernard (rue Jacques)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bert (rue Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Berteaux (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Berthelot (boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Berthollet (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Besse (rue Georges)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Besset (rue, mail Pierre)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Bien Assis (rue, impasse de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Bienfaisance (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Billom (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Bingen (boulevard Jacques)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Blanzat (impasse, chemin de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Blanzat (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Blatin (rue)	côté impair	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Blatin (rue)	côté pair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Blériot (avenue Louis)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bleuets (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Blum (avenue Léon)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bocages (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bohèmes (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Boirot (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Boissière (rue Jean de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Boissy (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bompart (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bon Pasteur (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bonnabaud (impasse, rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bonnefons (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bons Enfants (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bonté (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bordeaux (avenue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Boucherie (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bouillet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Boulangier (rue Pierre)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bouleaux (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bouleaux prolongée (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bourdon (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bourgeois (rue Léon)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bourse (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bourzeix (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bousquet (rue du Docteur)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bousset (allée du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Bouys (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Braille (rue Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Branly (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Bréguet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Brel (rue Jacques)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Breschet (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Brézet (avenue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Brézet (chemin du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Briand (boulevard Aristide)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Briand (rue Aristide)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Brugeron (impasse du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Brugière (boulevard Ambroise)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Brunhes (rue Bernard)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bruyant (rue Charles)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Bruyères (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Buffon (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Bughes (place des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Burdin (rue Claude)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Busséol (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Busset (rue Maurice)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Cacholagne (square de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Cadène (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Camargue (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Camus (allée Albert)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Canrobert (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Capricorne (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Capucines (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Carmes Deschaux (place des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Carnot (avenue)	côté pair	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Carnot (avenue)	côté impair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Carrei (rue Alexis)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Carrières (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cartier (rue Jacques)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cartoucherie (rue de la)	impairs n° 1 à 25 pairs n° 2 à 32	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cartoucherie (rue de la)	à partir du n°27 et d u n°34	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cassière (rue de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Cassin (rue René)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Castors (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Catarou (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Centrale (allée)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Cercle (place du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Cerisière (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Cerisiers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Ceyrat (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cézeaux (chemin des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Chabrier (rue Emmanuel)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Chabrol (cité)	en haut de l'avenue Carnot	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Chalonnax (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Chambon (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Chambrettes (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Chamfort (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Champ de Roseaux (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Champeil (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Champetières (impasse)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Champfleuri (rue de)	pairs et impairs à partir du n°56	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Champfleuri (rue de)	pairs et impairs jusqu'au n°55 inclus	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Champgil (rue, place du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Champiain (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Champradet (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Champratel (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Chancrole (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Chandiots (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Chanelles (rue, impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Chanet (allée Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Chantemerle (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Chanteranne (rue de)	au-delà rue Buffon / Avenue Barbier	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Chanteranne (rue de)	côté centre ville cimetière Carmes	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Chanturgue (allée de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Chanturgue (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Chappe (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Chaptal (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Char (rue René)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Charcot (boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Charité (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Charme (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Charolais (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Charreton (rue Victor)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Charpaigne (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Charras (avenue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Charretière (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chartier (rue Alain)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Châtaigniers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Château (petite rue, rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Château de la Croix (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Château des Vergnes (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Chateaubriand (rue, impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chateaudun (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chauffour (rue, passage du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chaussetiers (rue, impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Chênes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Cheval (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Cheval (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Cheval (sentier du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Cheval Blanc (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chevreur (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chibret (rue du Docteur)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Chignat (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Churchill (boulevard Winston)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Cité (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Claret (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Claudius (chaussée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Claussat (rue Docteur)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Claussman (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Claverie (allée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Clémenceau (avenue Georges)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Clémentel (boulevard Etienne)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Clos (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Clos (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Clos Chanturgue (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Clos Four (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Clos Notre Dame (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Clos Perret (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Coche (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cochet (rue Général)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cohendy (impasse, rue du Docteur)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Coifferie (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Colbert (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Collomp (rue Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Collot d'Herbois (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Colmar (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Colombier (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Combes (rue Emile)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Comte (rue Auguste)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Comtesse G (place de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Condamine (rue, impasse de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Condorcet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Confiance (impasse, rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Consuls (place des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Coquelicots (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Corail (square du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Cordeliers (rue, place des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Corneille (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Corot (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Costes et Bellonte (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Côte (allée de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Cote Blatin (boulevard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Coteau (allée du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Coteau de la Croix (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Cotepet (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Côtes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Côtes de Chanturgue (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Côtes de Gandaillat (chemin des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Côtes Fleuries (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Cottage du Landais (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Cottages (avenue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Coubertin (rue, place Pierre de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Coudray (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Coulaudon (rue, square Aimé)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Courage (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Courbet (rue Gustave)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Cournon (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Couronrie (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Courpière (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Courtial (impasse du Petit)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Courtiaux (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Courtois (rue François)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Cousserand (rue Marcel)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Couthon (avenue Georges)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Craplet (rue du Général)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Creux de la Chaux (chemin du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Creux de l'Enfer (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Creux Rouge (rue, chemin, impasse du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Crève Cœur (chemin de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Croix Bertrand (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Croix Haute (place de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Croix Léonardoux (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Crouel (rue, rue nouvelle, chemin, impasse de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Crouzet (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Crouzille (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Cugnot (rue Nicolas Joseph)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Cuoq (rue Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Curie (rue Pierre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cuvier (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Cyclamens (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Cyprès (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Dabert (rue Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Daguerre (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Dahlias (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Dallet (rue, impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Danchet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Daudet (rue Alphonse)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Daupeyroux (place Abbé)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Daurat (rue Didier)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Daurière (rue Blaise)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	David (rue Pierre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Debay Facy (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Degeorges (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Delarbre (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Delille (place, impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Delorieux (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Delzons (rue Général)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Depailler (rue Patrick)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Desaix (boulevard)	côté impair	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Desaix (boulevard)	côté pair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Desaymard (rue Joseph)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Descartes (rue)	côté pair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063CH	Descartes (rue)	côté impair	Chamalières	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Deschamps (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Desdevises du Désert (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Desmoulins (rue Camille)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Deteix (place Louis)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Deux Marchés (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Deux Patriotes (rond point des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Devedeux (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Devoir (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Diane (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Diderot (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Diesel (rue Rodolphe)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Diomède (rue Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Dix Neuf Mars 1962 (square du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Dolet (rue Etienne)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Domaine de Beaulieu (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Domas (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Dombasle (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Dômes (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Dormoy (avenue Max)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Doumer (rue Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Doussinet (rue du Docteur Pierre)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Doyat (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Drelon (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Droits de l'Homme (place des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Duclaux (boulevard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Dulaure (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Dumaniant (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Dumas (boulevard Jean Baptiste)	impairs n°13 à 45 inclus	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Dumas (boulevard Jean Baptiste)	côté pair impairs n°1 à 11 inclus impairs à partir du n°47	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Dunant (place Henri)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Dunkerque (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Duprat (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Durand (rue Gilles)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Durtol (rue, route de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Duruy (rue Victor)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Duvert (rue Alexis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Echo (rue de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Ecosse (Allée d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Ecureuils (Allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Effiat (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Eglantiers (impasse des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Eminée (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Enfer (rue d')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ente (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Entre les Deux Villes (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Epargne (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Epée (rue Abbé de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ermite (rue Pierre l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Escaliers (petite rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Espagne (place d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Espeisse (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Espérance (rue de l')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Esplanade (allée de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Esplanade (place de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Est (allée de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Estaing (rue d')	côté impair	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Estaing (rue d')	côté pair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Estienne (rue Pierre)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Etang (rue de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Etats Unis (avenue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Etoile (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Europe (place de l')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Eychart (place Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fabert (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fabre (rue Charles)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fabre (rue Francisque)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Fallières (rue Armand)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Familia (passage du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Farges (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Faubourg des Juifs (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Faucon (rue Maurice)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fauvettes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Favre (rue Jules)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fayolle (place Maréchal)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fées (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Flameng (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Flamina (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Flammarion (rue Camille)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Flaubert (boulevard Gustave)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fléchier (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fleming (rue Alexandre)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Fleury (boulevard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Floréal (chemin, impasse de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Florentin (rue Siméoni le)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Foch (rue Maréchal)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Foi (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fontaine (hameau de la)	près de la rue Chalonnax	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fontaine (place de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fontaine de la Ratte (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Fontaine du Bac (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fontaine du Large (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fontbeloux (chemin de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fontcimagne (allée, rue, chemin de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Fontgiève (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fontvieille (allée de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Forest (avenue Fernand)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Forge (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Forosan (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fossés sous la Rodade (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fossés sous le Séminaire (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Four à Chaux (impasse du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Fournières (chemin, impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Fourvel (rue Eugène)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Fraisiers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	France (rue Anatole)	impairs n° 1 à 7 pairs n° 2 à 34	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	France (rue Anatole)	impairs à partir du n°9 pairs à partir du n°36	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	France Libre (place de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Françon (allée L.)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Frênes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Fronval (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Gagarine (rue Youri)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gaillard (rue, place Gilbert)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gallet (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Galliéni (place)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Galliéni (rue Maréchal)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gallois (rue Evariste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gambetta (place)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gantière (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Garde (chemin de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Garde (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Garmy (place Léon)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Garnier (rue Charles)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gaspard (avenue Colonel)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gaulle (boulevard Charles de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gautier de Biauzat (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Gauthière (place de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gautier (rue Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gautier (rue Théophile)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gautrez (rue Docteur)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Gay Lussac (rue Gay)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gémeaux (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gémond (square)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Geneix (rue Alexandre)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Genêts (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Gentianes (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gerbert (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gergovia (boulevard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Giacomelli (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Gide (rue Charles)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gilbert (rue Eugène)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Giono (rue Jean)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Girard (rue Abbé)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Giraud (rue Cardinal)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Giraudoux (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Girod (boulevard Joseph)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Giscard de la Tour Fondue (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Glacière (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Glangeaud (rue Philippe)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Glycines (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Godefroy de Bouillon (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Gomel (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Goncourt (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gondard (place Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gonod (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Goumy (rue Emilienne)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gourgouillon (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Gourlettes (rue, chemin des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Grand Beaulieu (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Grand Crouel (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Grand Passage		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Grande Bretagne (avenue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Grande Combaude (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Grands Jours (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Grandsaigne (cité)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gras (place, rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Gravanches (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Gravenoire (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gravière (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Gravouses (rue, sentier des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Grégoire de Tours (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Grellet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Grencouillet (impasse du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Grolière (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Guéry (rue, impasse du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Guesde (rue Jules)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Guichard (rue Claude)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Gutenberg (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Guynemer (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Halle de Boulogne (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Haut de Chanturgue (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Haute Fontgiève (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Hauts de Chanturgue (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Haüy (rue Valentin)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Herbet (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Héribaud (rue Frère)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Hermitage (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Hêtres (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Hochard (rue William)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Hoche (impasse, rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Hortensias (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Hospital (place Michel de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Hospital (rue du Docteur)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Huet (rue Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Hugo (rue Victor)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Hugues (rue Clovis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Hugues (rue Michel)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Huit Mai 1945 (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Humbert (allée Roger)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Industrie (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Iris (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Italie (avenue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jeanne d'Arc (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jacobins (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jacquard (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jaffeux (rue Ribeyre)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jalifier (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jamet (allée Rémy)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Jardiniers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Jardins (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Jardins d'Iliane (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Jassat (impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jaude (impasse, place de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jaurès (boulevard Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jeu de Paume (impasse du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Jeune Résistance (square de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Jeunesse (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Joffre (rue Maréchal)	côté impair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Joffre (rue Maréchal)	côté pair	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Jouanneau (rue Maurice)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Jouhaux (boulevard Léon)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Jouve (rue Auguste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Jugan (rue Jeanne)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Juin (rue Maréchal)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Julien (avenue, passage)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Junon (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Jupiter (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Kellerman (rue et mail)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Kennedy (boulevard J F)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Kessler (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Kléber (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Labrosse (rue Claudius)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lacépède (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lacoste (rue Abbé)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Laennec (rue et impasse)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Lafayette (boulevard)	pairs impairs n°1 à 85 bis	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lafayette (boulevard)	impairs à partir du n°87	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lafayette (impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lagarlaye (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lagrange (rue Léo)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lamartine (rue et place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Laminés (square des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Lamotte (rue Martial)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Landais (avenue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Languedoc (Grande rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Lapie (rue Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Lattre de Tassigny (rue Maréchal de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Laudouze (cottage Eugène)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lauriers (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lavoisier (boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lazard (rue Général)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Leblanc (rue Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lebon (rue Philippe)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lecierc (avenue du Maréchal)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lecoq (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lécuellé (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ledru (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lemaigre (place Edmond)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Lemoy (rue Robert)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Lepetit (rue du Docteur)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Lesage (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Lezoux (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lhoyer (rue Antoine de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Libération (avenue de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Liberté (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lierres (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Liève (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lièvre (impasse du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Lilas (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Liliums (impasse des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Limousin (avenue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Liondards (rue, rue nouvelle, petite rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Litré (place)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Littes (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Loubet (rue Emile)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Loucheur (boulevard Louis)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Luc (rue Commandant)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Lumière (rue des Frères)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Lyautey (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mabrut (rue Adrien)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Madrange (rue Camille)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Magnier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Mailly (rue du Docteur)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Maisnieu (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Malègue (rue Joseph)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Malfreyt (boulevard Léon)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Malinrat (rue, route de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Mallet (rue Albert)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Malraux (place André)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Maiville (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mandela (allée Nelson)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Marchadier (rue Robert)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Marché aux poissons (place du Mazet)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Marcombes (rue, place Philippe)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Marengo (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Margeride (avenue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Marilhat (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Maringues (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Marivaux (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Marmillat (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Marmontel (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Marronniers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Massillon (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Matinier (rue Michel)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Maupassant (rue Guy de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Maupoint (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mayer (Boulevard Daniel)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Mayot (place René)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Mazot (place du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mazuer (rue Jean)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Médicis (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Meissonnier (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Meliès (rue Georges)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Menat (rue Antoine)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Menui (rue Marinette)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mercoeur (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Mercure (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Mermoz (avenue Jean)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Mésanges (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Metz (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Meuniers (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Meyrand des Pradeaux (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Mézard (rue Félix)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Michalias (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Michel (rue Louise)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Michel Ange (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Michelet (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Michelin (avenue Edouard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Michodière (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Minerve (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Minimes (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063AB	Mirabeau (place)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Mistral (rue Frédéric)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Mitterrand (boulevard François)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Moinier (rue André)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Molière (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Monastère (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Monge (rue Gaspard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Monnet (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Mont Mouchet (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Montagnette (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Montaigne (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montalembert (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montaudoux (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montbéliard (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montbobier (rue Robert)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montcalm (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montchany (allée de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Montel (rue Maurice)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Montelloy (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Montesquieu (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Montgolfier (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montjuzet (impasse, rue, rue nouvelle de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montjuzet (rue du Parc de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montlosier (petite rue, rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Montorcier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Montpela Bujadoux (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montplaisir (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Montrognon (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Morée (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Morel (rue Gilbert)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Morel Ladeuil (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Moréno (rue Roland)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Morgeline (allée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Morny (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Mouchette (chemin de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Mouchette Prolongée (chemin de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Moulin (boulevard Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Moulin (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Moureix (allée de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Moutier (rue, chemin du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Muguet (allée du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Mûriers (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Musset (rue Alfred de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Nadaud (rue Charles)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Narvik (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Naudin (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Nélaton (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Neptune (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Néruda (rue Pablo)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Neufs Soleils (impasse, rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Neuve des Carmes (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Newton (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Neyrat (rue de - rue chapelle de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Neyron (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Niel (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Niepce (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Nivet (rue Docteur)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Noblemaire (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Nohanent (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Noisetiers (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Nord (allée)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Nord (avenue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Notre Dame (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Notre Dame du Port (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Nungesser et Coli (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Œillets (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Olagne (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Onslow (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Onze Novembre (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Oradou (impasse de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Oradou (rue de l')	impairs n°1 à 21 pairs n°2 à 10	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Oradou (rue de l')	pairs à partir du n° 12 impairs à partir du n° 23	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Oratoire (rue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Orcines (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Orliac (rue Georges)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Ormeaux (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Ormesson (rue d')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ouest (allée de l')		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Oviedo (rue d')		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Pagnol (rue Marcel)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Painlevé (rue Paul)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Palissy (rue Bernard)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Panoramique (boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Papin (rue Denis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Paradis (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Parc des Sports (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pardiaux (chemin des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pardieu (rond point de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Parks (square Rosa)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Parlette (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Parmentier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Pascal (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pascal (square Blaise)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pasteur (boulevard)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Paulines (avenue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Paulines (cottage des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pavin (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pavots (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Pêchers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Peire d'Alverhne (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Peirol (rue Hugues de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pélessier (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pelletan (rue Eugène)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pensées (impasse des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Péri (rue Gabriel)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pérignat (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Pérou (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Perret (rue Nestor)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Perrier (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Perrier (place Gilberte)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Pervenches (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Petit Beaulieu (chemin, sentier du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Petit Courtial (impasse du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Petit et du Grand Gandaillat (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Petit Gandaillat (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Petit Var (hameau du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Petit Var (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Petites Gravanches (chemin des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Petits Fauchers (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Petits Gras (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Piaf (rue Edith)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Picard (rue Ernest)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Picasso (rue Pablo)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pierre sur Haute (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Piguet (rue Gabriel)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pinsons (impasse des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Piron (rue Alexis)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pivoines (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Plaine (allée de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Planchettes (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Platanes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Plats (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pochet Lagaye (boulevard Paul)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Poincaré (cours Raymond)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Point de Vue (allée du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Poly (place)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Pomel (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pommiers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Pompidou (boulevard Georges)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Poncillon (rue, impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Pont de la Sarre (allée du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pont de Naud (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pont de Neyrat (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Pont Naturel (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pont Saint Jacques (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Ponts (place des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Port (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Port Royal (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Portefaix (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Portefort (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Portes d'Argent (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Poterat (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Poterne (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Poudrière (impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pougheon (rue M et A)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Pourcher (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pourchon (boulevard Maurice)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pourrat (rue Henri)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pradelle (rue de la)	impairs n° 1 à 29	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pradelle (rue de la)	impairs à partir du n° 31 pairs	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pradou (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Praslong (chemin de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Pré Comtal (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Pré de la Reine (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Pré Juge (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Préfecture (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Premier Mai (place du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Prés Bas (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Prés Hauts (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Pressensé (rue Francis de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Prévert (rue Jacques)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Prévost (rue Abbé)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Prévôte (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Primevères (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Printemps (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Prison (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Privas (rue Xavier)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Proudhon (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Pruniers (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Pucelle (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puget (rue Pierre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Puits Artésien (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Puits Martel (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Puy de Dôme (avenue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puy de la Poix (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puy Long (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puy Monteix (boulevard de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puyou (chemin, rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Puys (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Quatre Granges (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Quatre Passeports (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Quatre Vents (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Quinet (boulevard Edgar)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Rabanesse (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Rabelais (rue François)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Raimu (impasse)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Rameau (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ramond (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Randan (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rassat (chemin du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rauzier (rue Charles)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Raynaud (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Raynaud (rue Fernand)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Reclus (rue Elisée)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Récollets (rue et impasse des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Regensburg (place de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Remparts (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Renan (rue Ernest)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Renon (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Renouard (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Renoux (rue, place, impasse)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	République (avenue de la)	pairs à partir du n°94 impairs à partir du n°101	A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	République (avenue de la)	pairs du n°2 à 92 impairs du n°1 à 99	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Résédas (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Résistance (place de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Ressort (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Riberolle (rue Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ribeyre Jaffaux (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ribot (rue Alexandre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Richelieu (chaussée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Richepin (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rimbaud (rue Arthur)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Riom (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Riquet (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Rissier (rue Georges)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rivaly (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rivaux (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rivière (rue Henri)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Roberval (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rocailles (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rocastel (allée)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Rochefeuille (allée, impasse, rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rochefoucault (rue de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rochon (rue Jean)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rodade (place, rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Roddier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Rolle (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Romagnat (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Romme (rue Gilbert)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ronsard (rue et allée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ronzières (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Roosevelt (avenue Franklin)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Roseaux (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rosier (rue Louis)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rosiers (allée, impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rossignol (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Rossignols (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Rostand (rue Edmond)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rotonde (impasse de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rotonde (rue de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Roty (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rouges gorges (impasse des)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063BJ	Rouget de Lisle (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Rouvier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Roux (allée Émile)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Rouyet (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Royale (place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Ruisseau (allée du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sablon (cours)	impairs à partir du n°15 pairs à partir du n°8	B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sablon (cours)	impairs du n°1 à 13 pairs du n°2 à 6	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sagittaire (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sagotiers (chemin des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Adjutor (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Alyre (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint André (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Saint Antoine (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Saint Arthème (petite rue, rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Austremonie (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Avit (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Barthélémy (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Benoît (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Cirques (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Dominique (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Esprit (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Eutrope (rue et place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Exupéry (allée Antoine de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint François (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Genès (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Guillaume (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Saint Hérem (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT 1ERE TERM S / ES / L	Lycée de référence 1ERE TERM STI2D	Lycée de référence 1ERE TERM STMG
063AB	Saint Jean (boulevard)	Côté pair / côté impair	A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Saint Jean (boulevard)	Début du secteur au niveau station total (n°8)	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Saint Joseph (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Saint Laurent (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Saint Pierre (rue, petite rue, place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Saint Rames (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Saint Robert (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Saint Simon (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Saint Vincent de Paul (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sainte Claire (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sainte Geneviève (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sainte George (place, rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sainte Madeleine (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Sainte Marie (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Sainte Philomène (impasse)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sainte Rose (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Salers (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Salford (place de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Salins (place, rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Salles (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sand (rue George)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Sangnier (rue Marc)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Sardier (rue Gilbert)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Sardou (rue Victorien)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Sarrail (rue Général)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Sarre (petit chemin de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Saules (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Sauvage (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Sauvagères (allée des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Savaron (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Schuman (boulevard Robert)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sellette (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Semard (rue Pierre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Sembat (place Marcel)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Séminaire (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Senèze (rue Jean Auguste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Serbie (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Serres (rue Olivier de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Serret (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Servières (impasse du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Servoir (rue Pierre)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Séverine (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sévigné (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Simmer (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Simon (rue Henri)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Simonnet (rue Henri)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Soulacroup (rue Jean)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Soulayer (rue, chemin du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Soulet (rue René)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Source (allée, rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Sources (impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063BJ	Sous les Augustins (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire
063AB	Sous les Vignes (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Sous Marin Casabianca (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063AB	Stade (impasse du)		A. Brugière	La Fayette R. Clautres	A. Brugière
063BJ	Strasbourg (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Clautres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Sud (allée)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Sugier (rue Pierre)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Sugny (place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Sully (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Sureaux (impasse des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Sycomores (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Talon (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Tannerie (rue de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Tarascon (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Taravant (rue François)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tardières (petite rue, rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Taureau (place du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Teilhard de Chardin (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Temple (rue, place du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Tennis (allée du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Terrail (rue et place du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Terrasse (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Terroir (allée du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Thermal (Boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Theuriet (rue André)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Thévenot Thibaud (rue)	à partir du n°94 inclus	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Thévenot Thibaud (rue)	côté centre ville jusqu'au croisement avec le Boulevard JB Dumas (n°55)	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Thierry (rue Augustin)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Thiers (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Thimonnier (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Thomas (rue Albert)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Thomas (rue et place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Thorez (rue Maurice)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Tilleuls (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Tillon (rue Charles)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Tiretaine (allée de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tonne Ronde (chemin de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Tonnet (rue du)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Torpilleur C D Ouragan (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063AB	Torpilleur Sirocco (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Torrilhon (rue Jean Baptiste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Tour d'Auvergne (rue de la)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Tour des Béguines (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tour La Monnaie (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Tourette (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tournesols (Allée des)	Lotissement près de l'école Anatole France	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tournet (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Tournoël (rue de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Toury (rue Jean Baptiste)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Toussaint - Louverture (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Tranchée des Gras (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Traversière (allée)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Traversière du Château (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Treille (rue et place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Trémonteix (rue de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Trioux (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Troènes (rue et allée)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Trois Patriotes (rue des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Trois Raisins (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Trois Résistants (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Trudaine (boulevard)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Tuning (rue Alan)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Turgot (place)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Union Soviétique (avenue de l')		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Urbain II (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Vaillance (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Valcivières (impasse de)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Vallières (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Vallon (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Valmy (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Var (rue du)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Varenne (place Alexandre)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Vaucanson (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Vaudoit (cité)	près de la rue Montlosier	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Vauris (rue Alfred)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Vauvenargues (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Védrine (impasse Michel)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Vendanges (place des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Vendôme (place)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Vénéral (rue Pierre le)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Vercingétorix (avenue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Verdier Latour (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Verdun (place de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Verges (allée du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063AB	Vergnes (rue des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Verlaine (rue et impasse)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063AB	Verne (rue Jules)		A. Brugière	La Fayette R. Claustrès	A. Brugière
063BJ	Vernemouze (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire
063BJ	Vernet (rue Horace)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustrès	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063BJ	Vernière (rue Charles)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Verseau (rue du)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Vert (chemin)	côté pair	A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Vert (chemin)	côté impair	J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vertaizon (impasse de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vertaizon (rue de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Vialatte (place Alexandre)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Victoire (place de la)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vieillards (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vigenaud (rue Docteur)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vigneron (rue Valentin)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Vignerons (place des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Vignes (allée des)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Vigny (rue Alfred de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Villeneuve (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Villevaud (rue)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Villiet (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Villon (rue François)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Vinci (avenue Léonard de)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Violettes (allée des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Violettes (sentier des)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Viollet-Le-Duc (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Viviani (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Volcans (rue des)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Volney (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Volonté (rue de la)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Voltaire (rue)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063BJ	Wailly (rue, rue nouvelle de)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire

Code	RUE	COMPLEMENT	Lycée de secteur 2NDE GT	Lycée de référence	Lycée de référence
			1ERE TERM S / ES / L	1ERE TERM STI2D	1ERE TERM STMG
063AB	Waldeck Rousseau (rue)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Weiss (rue Maurice)		B. Pascal J. d'Arc	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Wiesenthal (rue Simon)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière
063BJ	Wilson (rue du Président)		J. d'Arc B. Pascal	La Fayette R. Claustres	S. Apollinaire
063AB	Zola (rue Emile)		A. Brugière	La Fayette R. Claustres	A. Brugière

Communes limitrophes de l'Allier bénéficiant d'une double sectorisation pour le lycée

Code	COMMUNE	Lycée dans l'Allier	Code
063MO	Beaumont lès Randan	Lycée de Presles - CUSSET	003PR
063MO	Lachaux		
063MO	Mons		
063MO	Randan		
063MO	Ris		
063MO	Saint Priest Bramefant		
063MO	Saint Sylvestre Pragoulin		
063MO	Villeneuve les Cerfs		
063RI	Ars Les Favets	Lycées du bassin de MONTLUCON	003MT
063RI	Bussièrès près Pionsat		
063RI	Buxières sous Montaigut		
063RI	Cellette (La)		
063RI	Château sur Cher		
063RI	Crouzille (La)		
063RI	Durmignat		
063RI	Lapeyrouse		
063RI	Menat		
063RI	Montaigut en Combraille		
063RI	Moureuille		
063RI	Neuf Eglise		
063RI	Pionsat		
063RI	Quartier (Le)		
063RI	Roche d'Agoux		
063RI	Saint Eloy les Mines		
063RI	Saint Hilaire près Pionsat		
063RI	Saint Rémy de Blot		
063RI	Saint-Maigner		
063RI	Saint-Maurice près Pionsat		
063RI	Servant		
063RI	Teilhêt		
063RI	Vergheas		
063RI	Virlet		
063RI	Youx		

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

RAA82-2016-04-26-003

**ARRETE RECTORAL DU 26 AVRIL 2016 MODIFIANT
L'ARRET RECTORAL DU 04 NOVEMBRE 2015
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE DE TRAITEMENTS, SALAIRES ET
ACCESSOIRES SERVIS AUX PERSONNELS DU 1ER
DEGRE PUBLIC ET PRIVE
(2015/2016-SUBDEL-4DA-03)**

**ARRETE RECTORAL DU 26 AVRIL 2016 MODIFIANT L'ARRET
RECTORAL DU 04 NOVEMBRE 2015 PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
TRAITEMENTS, SALAIRES ET ACCESSOIRES SERVIS AUX
PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC ET PRIVE**

VU le Code de l'Education

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Rectorat

**Service des
Affaires Juridiques**

2015/2016-SUBDEL-4 DA-03

Affaire suivie par
Lynda JONNON
Téléphone
04 73 99 30 19
Mél.
lynda.jonnon
@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 19 juin 2015 portant nomination de Madame Annie DERRIAZ en qualité de Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier ;

VU le décret du 02 novembre 2012 portant nomination de Madame Maryline REMER en qualité de Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Cantal ;

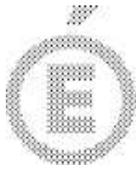
VU le décret du 09 août 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Williams SEMERARO en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire ;

VU le décret du 30 octobre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe TIQUET en qualité de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme à compter du 02 novembre 2015 ;

VU le décret du 1^{er} mars 2012 portant nomination de Madame Marie-Danièle CAMPION en qualité de Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté du 11 avril 2016 portant nomination et classement de Monsieur Karim BENHARA dans l'emploi d'Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2021 ;



2 / 5

VU l'arrêté du 2 novembre 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Frédéric DIDIER dans l'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal, pour une première période de cinq ans, du 8 octobre 2012 au 7 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 11 août 2015 portant nomination et classement de Madame Marie-Christine DUPORT dans l'emploi d'Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AENESR), Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Loire, pour une première période de cinq ans, du 25 août 2015 au 24 août 2020 ;

VU l'arrêté en date 21 février 2014 portant nomination, détachement et classement de Madame Brigitte MALVY dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale Puy-De-Dôme pour une dernière période de cinq ans, du 26 février 2014 au 25 février 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 09 septembre 2013 portant détachement et classement de Monsieur Henri KIGHELMAN dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale du Puy-De-Dôme pour une première période de trois ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-047 du 07 janvier 2016 du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie, en tant que responsable de budget de programme (RBOP) et responsable d'unité opérationnelle (RUO) ;

VU l'arrêté rectoral du 06 mars 2012 portant création de services interdépartementaux au sein de l'académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté rectoral du 04 novembre 2015 portant subdélégation de signature en matière de traitements, salaires et accessoires servis aux personnels du 1^{er} degré public et privé (2015/2016-SUBDEL-4 DA-02) ;

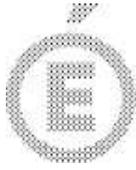
Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté rectoral du 04 novembre 2015 (2015/2016-SUBDEL-4 DA-02) est modifié comme suit, à compter du 1^{er} mai 2016, concernant le département de l'Allier :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus mentionnées, la même subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées :

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :

Monsieur Karim BENHARA, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Allier



3 / 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BENHARA :

Monsieur **Dominique CHARBY**, Chef de la Division des personnels

Article 2 :

Compte tenu de la modification apportée à l'article 1^{er} du présent arrêté, la nouvelle rédaction de l'arrêté rectoral du 04 novembre 2015 (2015/2016-SUBDEL-4DA-02) est la suivante :

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, à l'effet de signer les documents de liaison relatifs aux opérations de traitements, salaires et accessoires :

*- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :*

*Madame **Annie DERRIAZ**, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'**Allier***

*- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :*

*Madame **Marilyne REMER**, Directrice académique des services de l'Education nationale du **Cantal***

*- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'**Allier**, du **Cantal**, de la **Haute-Loire** et du **Puy-De-Dôme** :*

*Monsieur **Jean-Williams SEMERARO**, Directeur académique des services de l'Education nationale de la **Haute-Loire***

*- pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :*

*Monsieur **Philippe TIQUET**, Directeur académique des services de l'Education nationale du **Puy-De-Dôme***

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus mentionnées, la même subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées :

*- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de l'**Allier** :*

Monsieur Karim BENHARA, Secrétaire Général à la Direction des

services départementaux de l'Education nationale de l'Allier



4 / 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BENHARA :

Monsieur **Dominique CHARBY**, Chef de la Division des personnels

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Cantal** :

Monsieur **Frédéric DIDIER**, Secrétaire Général à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cantal ;

Dans leur domaine de compétence :

Monsieur **Sébastien MERLE**, Chef de la Division des personnels enseignants ;

Madame **Véronique ROQUES**, Adjointe au Chef de Division

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département de la **Haute-Loire** ainsi que pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement privé des établissements sous contrat des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-De-Dôme :

Madame **Marie-Christine DUPORT**, Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Loire ;

Dans leur domaine de compétence :

Pour les personnels du premier degré de l'enseignement public :

Madame **Marie-Christine SOUBRILLARD**

Madame **Chantal VIDAL**

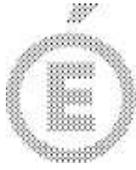
Pour les personnels du premier degré de l'enseignement privé sous contrat des 4 départements précités :

Monsieur **Michel GRANGE**, Chef de la Division du service académique de l'enseignement privé (SAEP)

Madame **Katie CAO VAN TUAT**, Adjointe au Chef de la SAEP.

- Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public du département du **Puy-De-Dôme** :

Madame **Brigitte MALVY** Secrétaire Générale à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Puy-De-Dôme



5 / 5

Monsieur **Henri KIGHELMAN**, Directeur Académique Adjoint des services de l'Education nationale du Puy-De-Dôme

Monsieur **Yves LEON**, Inspecteur de l'Education National Adjoint à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme

Dans leur domaine de compétence :

Pour l'ensemble des personnels du premier degré de l'enseignement public:

*Madame **Anne GAUTHIER**, chef de la Division Départementale des Ressources humaines*

Pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel

*Monsieur **Hugo MOURTON**, chef de la Division de l'Ecole et de l'Etablissement pour les Personnels Assistants de Vie Scolaire Individuel*

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Clermont-Ferrand, le 26 avril 2016

Le Recteur de l'académie,

SIGNE

Marie-Danièle CAMPION